

Le titre du présent ouvrage, *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la conservation environnementale au développement viable des territoires*, évoque de plein fouet la dialectique de l'écotourisme, à savoir la protection d'aires naturelles exceptionnelles et leur mise en valeur économique, par une forme responsable d'exploitation touristique, en vue d'un bénéfice économique pour les territoires et les communautés locales avoisinantes. Dans un contexte où l'écotourisme est une activité en forte croissance, envisagée comme une sorte d'alternative au tourisme de masse mais aussi comme une voie privilégiée du développement durable, il y a là une pertinence sociale et scientifique qui mérite notre attention.

L'écotourisme prétend à la fois conserver, voire améliorer la diversité des écosystèmes, tout en accaparant une partie de l'énorme marché touristique, dont une partie bénéficierait aux populations locales. Un noble objectif qui repose sur une délicate alliance (Ziffer, 1989) entre les aires protégées et leur mise en valeur à des fins de développement local. Y a-t-il une alliance gagnante entre la conservation, les impératifs dominants du marché de l'industrie touristique et la qualité de vie des communautés locales, notamment les plus fragilisées ? Comment maîtriser les impacts négatifs du tourisme et bonifier les impacts positifs pour ces communautés selon un mode de développement durable viable ? Pour réfléchir aux tenants et aboutissants de ces questions percutantes, nous avons privilégié un éclairage par de multiples entrées : des trajectoires plurielles, en provenance de la France, des Caraïbes, de l'Australie, du Costa Rica, du Nunavut et du Québec, tantôt sous l'angle économique, social ou culturel, tantôt sous l'angle de l'écotouriste, de l'opérateur, du parc ou de la communauté, tantôt sous l'angle de la forêt, de la terre ou de la mer.

La lecture des trajectoires plurielles et du domaine controversé de l'écotourisme pose le problème des définitions, surtout pour celui qui s'y intéresse depuis peu. L'existence de plusieurs vocables associés, de près ou de loin, à l'écotourisme tels que le tourisme vert, durable, solidaire, de la nature, scientifique, d'aventure, etc. ne facilite pas toujours la compréhension, d'autant qu'ils ne sont pas forcément équivalents, voire interchangeables (S. Gagnon, 2003). Toutefois, nuances faites, ils font partie d'une parenté élargie où chacun a sa spécificité.

L'écotourisme peut être défini comme une forme de tourisme contribuant activement à la protection du patrimoine naturel et culturel et qui inclut les communautés locales et indigènes dans son développement afin de contribuer à leur bien-être. Cette définition s'inscrit dans la foulée des travaux de l'Association internationale sur l'écotourisme

(International Ecotourism Society) et de la *Déclaration de Québec sur l'écotourisme* (2002). Il est intéressant de noter que cette définition a été acheminée au Sommet de la Terre sur le développement durable de Johannesburg, qui se déroulait quelques mois après le Sommet mondial de Québec. Les promoteurs de l'écotourisme y voyaient l'occasion de faire reconnaître l'écotourisme comme un secteur économique majeur, susceptible de réduire la pauvreté et de préserver l'environnement et la biodiversité. Une telle ambition s'arrime aux défis posés par l'écotourisme, en particulier, et le développement des communautés locales, indigènes, fragilisées, en général. Eu égard à l'année internationale de l'écotourisme (2002), c'est un défi que le gouvernement québécois a traduit par la maximisation des retombées locales, l'implication et la responsabilisation des communautés hôtes (Québec, 2002).

Malgré l'incessant discours louangeur sur le tourisme, les acteurs internationaux reconnaissent tout de même que «le tourisme a des conséquences sociales, économiques et environnementales importantes et complexes qui peuvent présenter à la fois des avantages et des coûts pour l'environnement et les communautés locales» (Sommet mondial de l'écotourisme, 2002, p. 1). Dans son article *Tourism and Environmental Conservation: Conflict, Coexistence or Symbiosis ?*, Budowski (1976) – généralement cité comme le père du concept d'écotourisme avec Ceballos-Lascurain – reconnaît que les rapports entre le tourisme et l'environnement naturel tendent à être conflictuels. Toutefois, il affirme que l'écotourisme représente un potentiel pour une relation gagnant/gagnant tant pour l'environnement, les opérateurs que pour les communautés hôtes. Lors d'une conférence récente au Chili, Budowski (2005) note que, trente ans plus tard, la cohabitation a considérablement diminué et que les conflits ont augmenté, mais qu'il y a aussi un certain nombre de succès.

Dans un rapport des Nations Unies (2001), la Commission du développement durable déclarait que la pression exercée par le tourisme autour des années 2020 sera très forte (1,6 milliard de touristes). Selon cette Commission, il importe de redoubler d'efforts pour traiter de la question de la durabilité du tourisme et mieux planifier l'écotourisme, qui devrait continuer de progresser rapidement. Ainsi, depuis une dizaine d'années, une panoplie de réglementations nationales, de normes et de directives ont été émises par plusieurs organisations internationales, dont celles de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Toutefois, cela est-il suffisant pour maîtriser les incidences indésirables et contribuer à un développement plus viable ? L'Espagne, après avoir misé sur le modèle du tourisme de masse soleil/plage, a subi une dénaturalisation de ses côtes¹ et s'est retrouvée dépendante des tours-opérateurs internationaux pour son développement touristique (« Espagne : la *movida* du tourisme », 2003). Du côté de l'écotourisme et des territoires dits sous-développés, les impacts non maîtrisés² et non souhaitables n'en sont pas moins présents (Barkin, 2003). L'inégalité criante entre les touristes et les hôtes (Duffy, 2002) demeure, et les conditions de vie préoccupantes des communautés d'accueil tardent à s'améliorer (Barkin, 2003). De même, dans les pays industrialisés – particulièrement dans le cas des Réserves de biosphère américaines –, Solecki (1994) soulève la problématique de la dépendance des territoires dont l'économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles repose désormais sur celle du tourisme. Malgré les résultats de ces études empiriques, l'écotourisme apparaît comme une solution permettant d'atteindre des objectifs de justice sociale et environnementale, et ce, sur la base de la participation des communautés locales.

Certes, cette alternative soulève le débat du poids du local par rapport au global et celui des stratégies d'acteurs. Mais elle soulève aussi l'épineuse question des modalités, des conditions de la participation des communautés locales voisines à la planification et au développement des aires protégées, gérées le plus souvent à l'échelle nationale. Si personne ne peut être contre la vertu de la participation des communautés, quelles « capacités³ » les citoyens et les collectivités ont-ils de maîtriser le changement, ici l'industrie touristique, dans le sens de leurs aspirations et de la reconnaissance de leurs singularités culturelles, sociales et environnementales ? La demande de participation sera-t-elle accompagnée d'un partenariat dans le sens de la répartition des avantages, voire des bénéfices de l'activité ? Car la volonté de planifier/développer un créneau écotouristique ne s'accompagne pas forcément de moyens de diminuer les inégalités, dans le sens d'une équité et d'une viabilité accrues (C. Gagnon, 2004). C'est pourquoi le modèle d'écotourisme ne pourrait pas faire l'économie d'un

-
1. Le grand hôtel Atlanterra (Zahara de los Atunes), symbole de l'urbanisme sauvage des années 1970 et du tourisme de masse, a dû être détruit.
 2. Ne pensons ici qu'au cas du parc national de Banff.
 3. Au sens de Sen, c'est-à-dire les chances d'un individu de réaliser ses objectifs, de s'accomplir. La traduction définit ainsi le néologisme : « L'ensemble des modes de fonctionnement humain qui sont potentiellement accessibles à une personne, qu'elle les exerce ou non » (Sen, 2000, p. 12).

changement dans le mode de gouvernance des aires protégées (Lequin, 2001). L'accord de Durban (UICN, 2004) a donné lieu à un engagement de 3 000 gestionnaires en faveur d'un nouveau modèle pour les aires protégées qui, toutefois, ne spécifie pas la place des communautés locales.

Plus d'une fois, l'eldorado du tourisme n'a été qu'un miroir aux alouettes, du moins pour les travailleurs de cette industrie et les communautés d'accueil (Ziffer, 1989). Ainsi se pose la pertinence d'une grille d'analyse pour tout projet à caractère touristique : Est-il écologiquement soutenable ? Socialement viable ? Économiquement durable ? À quelles conditions l'écotourisme peut-il créer une richesse collective, une plus-value sociale ? Comment les écosystèmes, tant biologiques que sociaux, seront-ils modifiés par le changement ou le projet proposé ? Enfin, quels mécanismes de suivi permettront de savoir si les faits correspondent aux engagements et promesses ?

C'est pourquoi plus d'un auteur se demande si l'écotourisme, dans sa dimension de protection du patrimoine culturel et naturel, est réellement compatible avec les mécanismes (impératifs) du marché, de la compétition entre les destinations et de la logique de rentabilisation. Un tourisme authentique, responsable et solidaire peut-il porter les germes d'un changement significatif, à plus grande échelle, dans la façon de penser et de faire le tourisme, voire le développement durable et viable des individus, des territoires et des communautés ?